

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle **Licence Professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Présidente : COURDIER Anne-Sylvie

Membres :

AMRANI Madjid
BONASERA Aurélie
BUGNON Caroline
CALVET Nicolas
COUTANT-LAPALUS Christelle
DESMARIS Jean-Marc
EL MOSTAIN Abdelhak

JACQUOT Fanny
JUN Emmanuel
JUN Philippe
LIGAN Guy-Daniel
MAGNOSI Jean-Marc
MOUTON David

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le mercredi 19 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

